

PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires Service aménagement, biodiversité et eau Unité police de l'eau

Dossier suivi par : Antoine SCHWARTZ

Tél.: 03 87 28 30 87 Fax: 03 87 02 79 32

Mél: antoine.schwartz@moselle.gouv.fr

Réf.: AS/

Objet : Dossier de déclaration concernant: Le projet de calibrage entre la RD 86 et Roppeviller entre le PR 0+000 et le PR 1+890 et création d'un ouvrage

hydraulique sous la RD 86A.

P. J.: 1 dossier

Récépissé de déclaration + fiche descriptive

Monsieur.

Conseil Départemental de la Moselle Direction des Routes, des Transports et des Constructions
Direction des Routes Départementales Division des Investissements Routiers Secteur – Est à l'attention de M. COLLIN 32 rue de Lunéville BP80429
57404 SARREBOURG CEDEX

Metz, le 07 octobre 2015

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

➤ Le projet de calibrage entre la RD 86 et Roppeviller entre le PR 0 +000 et le PR 1 + 890 et création d'un ouvrage hydraulique sous la RD 86A sur le ban communal de Roppeviller.

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : 30 septembre 2015
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : 57-2015- 00252
- Dossier réalisé par : Conseil Départemental de la Moselle

Je vous précise qu'après étude, votre dossier est complet et régulier,

Je vous prie de trouver ci-joint "le récépissé clôturant son instruction administrative".

Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier. Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Une copie du récépissé sera affichée à la mairie de Roppeviller où cette opération doit être réalisée, pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Copie transmise pour information:

- Onema Patrice Muller

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU

VALERIE ANTOINE POTIER